

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LOUVIGNÉ
DU 20 JANVIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt janvier à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Christine DUBOIS, Maire,
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14
Date de la convocation du conseil municipal : 13/01/2026

Présents : Messieurs PINEAU Jean-Paul, RUAULT Philippe (*arrivé à 20h45*), GRENEAU Jérémy, MONNIER Romain, ROBIEUX Renaud et Mesdames DUBOIS Christine, HOREL Marie-José, CHAUVEAU-BOULVRAIS Marie-Thérèse, DEFAIN Karine, MARSOLLIER-BIELA Virginie (*arrivée à 20h55*), TRIPOTIN Stéphanie

Absent excusé : Monsieur ROUSSEAU Cédric représenté par Monsieur GRENEAU Jérémy

Absents : Monsieur MAYET Quentin et Madame BAGOT Corinne

A été élu secrétaire de séance : Monsieur PINEAU Jean-Paul

Après approbation du procès-verbal de la dernière séance, le Conseil Municipal étudie l'ordre du jour :

- Vente de 4 stères de bois ;
- Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026 ;
- Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel – délibération donnant habilitation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Mayenne ;
- Adressage d'une parcelle suite au dépôt d'un permis de construire Rue du Prieuré ;
- Affaires diverses ;

Délibération n° 01/2026

Vente de 4 stères de bois

Monsieur Jean-Paul PINEAU, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal de la mise en vente de 4 stères de bois suite à l'élagage des arbres effectué derrière la Mairie (essence : 75 % de marronniers, 20 % de bouleaux et 5 % de sapins).

Une publication a donc été lancée à compter du 09 décembre 2025 et les offres pouvaient être déposées en Mairie jusqu'au lundi 19 janvier 2026 à 18h00.

Monsieur Jean-Paul PINEAU présente deux offres déposées sous pli cacheté au secrétariat de mairie le :

- lundi 15 décembre 2025 pour la première ;
- lundi 29 décembre 2025 pour la seconde ;

Après avoir pris connaissance des offres, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De céder les 4 stères de bois à Monsieur Cyrille MOUSSAY et Madame Nathalie MAGNIEN, domiciliés 277 La Grande Boisardière à Louvigné, pour la somme de 60 euros ;
- D'inscrire cette recette au compte 75888 « Autres » en fonctionnement du budget principal 2026 ;
- Donne mandat à Madame le Maire ou l'adjoint délégué pour finaliser cette vente ;

Réception en Préfecture le 23 janvier 2026

Arrivée de Monsieur Philippe RUAULT à 20h45

Délibération n° 02/2026

Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026

L'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales, précise que dans le cas où le budget de la collectivité territoriale n'a pas été voté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement, dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

Le budget primitif 2026 n'étant voté qu'en avril 2026, il est proposé d'autoriser l'exécutif à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement dans les limites indiquées ci-après :

Budget	Opération	Article	Rappel budget 2025	Montant autorisé (max. 25 %)
Principal	n° 570 Groupe scolaire	2188 Autres immobilisations corporelles	233 000,54 €	700,00 €
Principal	n° 420 Voirie	231 Immobilisations corporelles en cours	171 000,00 €	5 000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026 pour le budget principal dans les limites indiquées ci-dessus.

Réception en Préfecture le 23 janvier 2026

Délibération n° 03/2026

Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel – délibération donnant habilitation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Mayenne

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code des assurances,
- Vu le code de la commande publique,
- Vu l'article 8 alinéa 4 g) de l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique,

Le Maire expose :

- L'opportunité pour la collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- Que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale la Mayenne peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques ;
- Que notre collectivité adhère au contrat groupe en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2026 et que compte tenu des avantages d'une consultation groupée effectuée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Mayenne, il est proposé de participer à la procédure avec négociation engagée selon l'article R. 2124-3 du Code de la commande publique.

Il précise que, si au terme de la consultation menée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Mayenne, les conditions obtenues ne convenaient pas à notre collectivité, la possibilité demeure de ne pas signer l'adhésion au contrat.

Après en avoir délibéré et procédé au vote, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Mayenne est habilité à souscrire pour le compte de notre collectivité des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être menée par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

■ Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL :

- Décès ;
- Accidents du travail - Maladies imputables au service (CITIS) ;
- Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel ;

■ Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL ou agents non titulaires de droit public :

- Accidents du travail - Maladies professionnelles ;
- Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel ;

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la collectivité une ou plusieurs formules.

Ces contrats présenteront les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : **4 ans**, à effet du **1^{er} janvier 2027**
- Régime du contrat : **Capitalisation**

Réception en Préfecture le 23 janvier 2026

Délibération n° 04/2026

Adressage d'une parcelle suite au dépôt d'un permis de construire Rue du Prieuré

Monsieur Jean-Paul PINEAU, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal du dépôt d'un permis de construire dans le jardin de la propriété de Monsieur Franck LEBRETON au 7 Rue du Prieuré ; il y a lieu de procéder à son adressage (numérotation de la parcelle avec nom de voie).

En effet, il rappelle que dans le cadre du déploiement de la fibre optique sur l'intégralité du territoire de la Commune de Louvigné, toutes les habitations, entreprises, doivent avoir une adresse propre avec une numérotation et un nom de voie.

Cet adressage doit être extrêmement précis pour plusieurs autres raisons :

- Meilleurs délais et meilleure efficacité face à la demande des secours (accident de la vie, incendie, ...)
- Distribution des courriers en tous genres par les services de La Poste ou les services administratifs de la Mairie ;
- Localisation en cas de contact urgent par Madame le Maire ou les services de la Mairie ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de numérotter cette propriété de la façon suivante et conformément au plan annexé :

5 bis Rue du Prieuré

7 Rue du Prieuré restera l'adressage de la maison d'origine

La plaque de numérotation sera fournie à Monsieur Franck LEBRETON.

Toutes les personnes concernées ainsi que les différents services (DDFIP 53 (service du cadastre), SDIS 53, La Poste, LAVAL THD, Orange, ENEDIS, LAVAL Agglomération (service eau et assainissement + SIG), Base Adresse Nationale, ...) seront avertis par courrier de ce changement.

Réception en Préfecture le 23 janvier 2026

Arrivée de Madame Virginie MARSOLLIER-BIELA à 20h55

QUESTIONS DIVERSES

Nouvelle population légale au 1^{er} janvier 2026

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les chiffres de la population légale, pour la Commune de Louvigné, au 1^{er} janvier 2026 :

- Population municipale :	1 193
- Population comptée à part :	32
- Population totale :	1 225

Zoom sur l'agenda :

- Recensement de la population : du 15 janvier au 14 février 2026 ;
- Dates des prochaines élections municipales : 15 et 22 mars 2026 ;

Commission Finances & Administration générale

Les prochaines commissions Finances & Administration générale sont programmées les 12 février et 05 mars 2026 ;

Commission Communication & Citoyenneté

Point sur la finalisation du bulletin municipal de janvier 2026 et de sa distribution.

Commission Aménagement & Développement économique

La prochaine commission Aménagement & Développement économique est programmée le mardi 10 février 2026 à 20h.

Commission Entretien & Cadre de vie

Point sur les sujets en cours : Monsieur Philippe RUAULT, Adjoint au Maire, fait un point sur les sujets en cours :

- **Mairie : réfection partielle de la toiture** : les travaux sont aujourd'hui terminés. Des photos du chantier sont présentées au Conseil Municipal.

La prochaine commission Entretien & Cadre de vie est programmée le lundi 09 février 2026 à 20h.

Commission Vie scolaire & Jeunesse / Vie associative

Point sur les sujets en cours : Madame Marie-José HOREL, Adjointe au Maire, fait un point sur les sujets en cours :

- **Retour sur l'organisation de Noël 2025** :

- 85 repas servis au restaurant scolaire ;
- 25 lettres déposées dans la boîte aux lettres du Père Noël – Place St Martin ;

- **L'assemblée générale du comice agricole d'Argentré** aura lieu le mardi 27 janvier 2026 à 20h30, salle de la Vallée d'Argentré ;

- **L'assemblée générale de l'association pour le Don du Sang Bénévole (ADSB) Bonchamp – Argentré – Louvigné** aura lieu le vendredi 30 janvier 2026 à 20h30, salle de la Vallée d'Argentré ;

- **Point sur le Relais Petite Enfance (RPE) Bonchamp – Argentré – Louvigné – Soulgé** : mise en place du RPE avec signature d'une convention entre les 4 communes et la CAF en septembre 2025.

Prise de poste de Lucie GARNACHE, Responsable du RPE, le 19 septembre 2025.

Début janvier 2026, un point a été fait avec Lucie afin d'évaluer le démarrage.

Les temps de rencontre avec les assistantes maternelles de Louvigné et les enfants se déroulent à l'accueil périscolaire. La fréquence est de 2 rencontres par mois, le vendredi matin de 9h45 à 11h00.

Programme de janvier/février 2026 :

- 09/01 matinée de remise en forme et jeux libres à Louvigné ;
- 23/01 atelier motricité au Dojo de Bonchamp (déplacement en voiture à prévoir) ;
- 26/01 jeux de construction et jeux libres à Louvigné ;
- 06/02 atelier patouille et jeux libres à Louvigné ;

Retour positif des assistantes maternelles sur ce nouveau service à destination des professionnels et des familles.

- Départ à la retraite de Christine BOURDOISEAU et de Véronique ROCTON le vendredi 13 mars 2026 ;

- Groupe scolaire :

- Les portes ouvertes du groupe scolaire, de l'accueil périscolaire et du restaurant scolaire sont programmées le samedi 14 mars 2026 de 10h30 à 12h ;

Liste des délibérations :

- N° 01/2026 – Vente de 4 stères de bois ;
- N° 02/2026 – Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026 ;
- N° 03/2026 – Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel : délibération donnant habilitation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Mayenne ;
- N° 04/2026 – Adressage d'une parcelle suite au dépôt d'un permis de construire Rue du Prieuré ;

La prochaine réunion du Conseil Municipal est programmée le : 19 février 2026.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la présidente a déclaré la séance close.

Christine DUBOIS Présidente	Jean-Paul PINEAU Secrétaire de séance
--------------------------------	------------------------------------------